

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 4 MARS 2021

Le jeudi 4 Mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

## Etaients présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, FERNANDEZ Alain, VALETTE Patrick, POUYTES Romaric

## Etait absent

Philippe ESTRADÉ

## Procurations

LAGARDE Jérôme à COSTE Alain

## Ordre du jour

- ✚ Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement
- ✚ Dématérialisation de procédures administratives
- ✚ Conventions maitres-nageurs sauveteurs – saison 2021
- ✚ Proposition acquisition terre m3
- ✚ Budget M14 – Autorisation paiement factures investissement avant le vote du Budget Primitif 2021
- ✚ Budget M49 – Autorisation paiement factures investissement avant le vote du Budget Primitif 2021
- ✚ Demande autorisation traversée de voirie
- ✚ Stationnement payant
- ✚ Toilettes sèches
- ✚ Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du 4 Février 2021

10 votes pour approbation

## Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement

Afin de palier aux éventuelles absences (congés, maladie...) du personnel.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration – Délibération sera prise.

## Dématérialisation de procédures administratives

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite aux changements de logiciels, il est nécessaire de reprendre une délibération afin de permettre à nouveau la dématérialisation des actes administratifs.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration – Délibération sera prise.

### **Convention maîtres-nageurs sauveteurs – saison 2021**

Délibération récurrente à prendre.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention établie par le SDIS de l'Aude pour la mise à disposition de maître nageurs sauveteurs ainsi que du matériel de surveillance de secours et d'intervention nécessaires pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

La période retenue après débat pour la saison 2021 est du 10 juillet au 28 août, au tarif de 54.00 € par jour.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration – Délibération sera prise.

Patrick Valette expose le problème de diminution du champ de vision du maître- nageur obligé de se déplacer pour se mettre à l'ombre en raison de la disparition des frênes emportés par la crue de 2018. Un aménagement est à prévoir.

### **Proposition acquisition terre m3**

Mr Ortéga René, Maire de Lagrasse souhaiterait acheter 250 m3 de terre. La commune possède un stock de terre de 14 000m3 et seulement 100 m3 ont été utilisés depuis 2007, la vente est tout à fait réalisable. Sur proposition de Monsieur Le Maire, le prix du m3 est fixé à 1€, sachant que la terre est gratuite pour les Ribautois (hors livraison).

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration – Délibération sera prise.

### **BUDGET M14 – Autorisation paiement factures investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration – Délibération sera prise.

### **BUDGET M49 – Autorisation paiement factures investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au

budget de 2020.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration – Délibération sera prise.

### **Demande autorisation traversée de voirie**

Monsieur Jean-Louis Bernad demande l'autorisation de traverser la chaussée chemin des Moulinols pour pompage dans l'Orbieu.

L'autorisation lui est accordée si il remet la chaussée dans l'état où elle est actuellement, d'autant que le goudron a été refait récemment.

### **Stationnement payant**

Monsieur le Maire présente un devis pour l'équipement de la zone concernée qui nécessite 4 horodateurs, 2 le long de la plage chemin des Moulinols, 1 sur le petit parking des Pesquies, 1 sur le grand parking (27 114.00 € d'investissement, 3 638.40 € de maintenance à l'année).

Le matériel serait amorti en 2 ans. Rajouter à cela ; l'embauche d'une personne pour la gestion de la zapette (pas d'agrément nécessaire mais tenue ASVP).

Madame Sabine Alquier-Gilles demande si les horodateurs sont démontables et si possibilité de subventions.

Monsieur Le Maire, Alain Coste répond : démontables et autonomes, aucune subvention dans la mesure où on récupère les recettes. Le paiement se ferait uniquement par carte bancaire. L'assemblée s'inquiète de la possibilité de vandalisme et réclame de se renseigner sur la prise d'une assurance. Monsieur Le Maire se propose de le faire. Monsieur Alain Fernandez soulève le problème du stationnement dans le village : suggestion de pastilles pour les habitants, matérialisation des parkings, signalétique interdisant le village sauf riverains. Monsieur Le Maire se renseignera auprès de la Préfecture concernant les panneaux possibles et pense qu'« interdit sauf ayant-droits » sera plus facilement accepté, avec prise d'un arrêté.

Tous les membres du Conseil Municipal pensent que l'idée d'un stationnement payant est bonne mais qu'il faut sécuriser avec une assurance, voir au budget, bien ficeler le projet.

Monsieur Le Maire se propose d'aller plus loin dans la démarche et voir si cela est réalisable pour cet été.

### **Toilettes sèches**

Pour l'installation de 4 toilettes sèches le coût serait de 2 000.00 € pour un mois du 14 juillet au 15 août. Les employés municipaux feraient l'entretien et le ramassage. Des services de cet ordre justifieraient de faire payer le stationnement.

Monsieur Le Maire propose une prévision de 2 000.00 € sur une ligne du budget.

Tous les membres du Conseil Municipal présents sont favorables à ce projet.

### **Questions diverses**

#### **Demande mise à disposition terrain**

Une personne travaillant en gériatrie depuis 10 ans demande la mise à disposition gratuite d'un terrain constructible pour la création d'une maison de retraite privée pour 10 personnes. Cela pourrait permettre la création d'emplois sur le village.

La Commune ne possédant aucun terrain, il faudrait en faire l'acquisition. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite avoir plus de précisions sur ce projet avant de donner

éventuellement une suite.

### **Formation premiers secours**

Sarah Adele s'est renseignée auprès du CNFPT qui dispense bien cette formation gratuitement pour les agents territoriaux mais aucune dans le département de l'Aude. La mairie est libre de ne pas passer par le CNFPT, mais dans ce cas, celui-ci ne prendra pas en charge les frais de formation.

La proposition de la fédération française de sauvetage et de secourisme de l'Aude préconisant la formation aux premiers secours de 10 personnes pour 50.00 € par personne n'a pas été retenue. Monsieur Alain Fernandez lui-même déjà formé et habilité se propose de réaliser gratuitement cette formation d'une journée aux personnes concernées. Monsieur Alain Fernandez demande la mise en place d'une boîte à livres dans le village. Tous les membres du Conseil Municipal présents sont favorables à ce projet.

Un appel à volontaires pour être formés va être lancé.

### **Projet 14 Juillet**

Michèle Servant annonce que les associations seront prochainement consultées afin qu'elles se positionnent avec un projet pour l'organisation du 14 Juillet.

### **REMONTEES DE DOLEANCES**

Par Monsieur Alain Fernandez

---Nuisance excréments de chiens. A la suggestion de totems à toutous, Monsieur le Maire répond qu'il pense que c'est très cher mais qu'il va se renseigner.

---Demande de mise en place d'un miroir rétroviseur au niveau du foyer en bas de la rue de la gare. A étudier

---Problème de stationnement sur la place de l'olivier devant chez Mr Descaves. récurrent tous les étés, interdiction de stationner. A faire respecter.

Par Madame Evelyne Bouygues

---Changement plaque rue Jean l'Atatien. Sera fait

Madame Sabine Alquier-Gilles signale à nouveau la fuite chemin des Planels : problème récurrent mais évaluation impossible malgré plusieurs investigations.

Monsieur Patrick Valette souhaiterait la stabilisation sur 200m du chemin de la Bade : Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas d'actualité, qu'il serait dommage de s'investir dans la mesure où le projet photovoltaïque intégrerait ces travaux.

Madame Sabine Alquier-Gilles demande l'attribution par la Mairie d'un local pour le matériel du Cercle Populaire Ribautois. Monsieur Alain Coste réitère sa proposition de racheter une partie du matériel. Le Cercle Populaire Ribautois n'est toujours pas vendeur. Dans la mesure où le matériel ferait double emploi, Monsieur Le Maire ne voit pas pourquoi un local serait mis à disposition. Toutefois il demande à Madame Sabine Alquier-Gilles d'en faire la demande par écrit et de faire la liste du matériel.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h40.